

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le mardi 12 décembre 2017 à 19h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente, la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski.

2017-12-231 ADOPTION D'ORDRE DU JOUR, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

1. Ordre du jour
2. Embauche, inspecteur en voirie
3. Nomination, personne désignée
4. Période de questions
5. Clôture

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que ci-haut décrit.

2017-12-232 ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité a lancé une offre d'emploi pour combler le poste d'inspecteur en voirie à temps plein et a reçu les curriculums vitae de plusieurs candidats ;

ATTENDU QUE des entrevues ont été tenues au bureau municipal ;

ATTENDU QUE M. Paul Pass possède les compétences requises, et a une bonne connaissance du territoire ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ENGAGER M Pass au poste d'inspecteur en voirie, au taux horaire déterminé par le conseil, pour 35 heures par semaine, et ce en date du 6 décembre 2017 ;

D'APPROUVER les frais reliés à cet engagement, des fonds disponibles dans le budget municipal de 2017.

2017-12-233 NOMINATION PERSONNE DÉSIGNÉE À DIVERSES RESPONSABILITÉS MUNICIPALES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

DE NOMMER M. Paul Pass, inspecteur en voirie, comme personne désignée responsable :

- De tous les règlements applicables par la Sûreté du Québec ;

- D'appliquer les articles 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales au sujet des clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts ;
- D'appliquer le règlement no 244 et ses amendements, régissant certains types de feux sur le territoire du Canton de Hemmingford, en tant que garde-feux.

2017-12-234 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
Le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

QUE la présente séance soit levée à 19h 04.

Paul Viau
Maire

Sara Czyzewski
Directrice générale et sec-très

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2017-12-232